



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.734.2

(07/96)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Spécifications du système de signalisation n° 7 – Services
complémentaires du RNIS

**Description d'étape 3 des services
complémentaires à plusieurs correspondants
utilisant le système de signalisation n° 7:
Service de conférence à trois**

Recommandation UIT-T Q.734.2

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q
COMMUTATION ET SIGNALISATION

SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL INTERNATIONAL	Q.1–Q.3
EXPLOITATION INTERNATIONALE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE	Q.4–Q.59
FONCTIONS ET FLUX D'INFORMATION DES SERVICES DU RNIS	Q.60–Q.99
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES NORMALISÉS DE L'UIT-T	Q.100–Q.119
SPÉCIFICATIONS DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION N° 4 ET N° 5	Q.120–Q.249
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 6	Q.250–Q.309
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R1	Q.310–Q.399
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R2	Q.400–Q.499
COMMUTATEURS NUMÉRIQUES	Q.500–Q.599
INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION	Q.600–Q.699
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7	Q.700–Q.849
Généralités	Q.700
Sous-système transport de messages	Q.701–Q.709
Sous-système commande des connexions sémaphores	Q.711–Q.719
Sous-système utilisateur téléphonie	Q.720–Q.729
Services complémentaires du RNIS	Q.730–Q.739
Sous-système utilisateur données	Q.740–Q.749
Gestion du système de signalisation n° 7	Q.750–Q.759
Sous-système utilisateur du RNIS	Q.760–Q.769
Sous-système application de gestion des transactions	Q.770–Q.779
Spécifications d'essais	Q.780–Q.799
Interface Q3	Q.800–Q.849
SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 1	Q.850–Q.999
RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS	Q.1000–Q.1099
INTERFONCTIONNEMENT AVEC LES SYSTÈMES MOBILES À SATELLITES	Q.1100–Q.1199
RÉSEAU INTELLIGENT	Q.1200–Q.1999
RNIS À LARGE BANDE	Q.2000–Q.2999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

RECOMMANDATION UIT-T Q.734.2

DESCRIPTION D'ÉTAPE 3 DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À PLUSIEURS CORRESPONDANTS UTILISANT LE SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7: SERVICE DE CONFERENCE A TROIS

Résumé

La présente Recommandation définit les fonctions, procédures et messages essentiels pour le transport de l'information du service de conférence à trois. Elle a été mise à jour en vue d'une uniformisation avec la spécification révisée de ce service dans le cadre du système de signalisation numérique d'abonné n° 1 (DSS 1).

Source

La Recommandation UIT-T Q.734.2, élaborée par la Commission d'études 11 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 9 juillet 1996 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en oeuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT avait/n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en oeuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en oeuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1997

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
2	Service de conférence à trois.....	1
2.1	Introduction.....	1
2.1.1	Domaine d'application.....	1
2.1.2	Références normatives.....	1
2.1.3	Termes et définitions.....	2
2.1.4	Abréviations.....	2
2.2	Description.....	2
2.2.1	Généralités.....	2
2.2.2	Terminologie spécifique.....	3
2.2.3	Qualification de l'applicabilité à des services de télécommunication.....	3
2.2.4	Définitions d'états.....	3
2.3	Spécifications relatives à l'exploitation.....	3
2.3.1	Fourniture/retrait.....	3
2.3.2	Spécifications relatives au côté demandeur du réseau.....	3
2.3.3	Spécifications relatives au réseau.....	3
2.3.4	Spécifications relatives au côté demandé du réseau.....	3
2.4	Spécifications relatives au codage.....	3
2.5	Spécifications relatives à la signalisation.....	4
2.5.1	Activation/désactivation/enregistrement.....	4
2.5.2	Invocation et fonctionnement.....	4
2.6	Interactions avec d'autres compléments de service.....	8
2.6.1	Appel en attente (<i>CW, call waiting</i>).....	8
2.6.2	Transfert explicite de communication (<i>ECT, explicit call transfer</i>).....	8
2.6.3	Identification de la ligne connectée (<i>COLP, connected line identification presentation</i>).....	8
2.6.4	Restriction d'identification de la ligne connectée (<i>COLR, connected line identification restriction</i>).....	8
2.6.5	Identification de la ligne appelante (<i>CLIP, calling line identification presentation</i>).....	8
2.6.6	Restriction d'identification de la ligne appelante (<i>CLIR, calling line identification restriction</i>).....	8
2.6.7	Groupe fermé d'utilisateurs (<i>CUG, closed user group</i>).....	8
2.6.8	Communication conférence (<i>CONF, conference calling</i>).....	8
2.6.9	Sélection directe à l'arrivée (<i>SDA</i>).....	8
2.6.10	Services de renvoi d'appels.....	8
2.6.11	Recherche de ligne (<i>LH, line hunting</i>).....	9
2.6.12	Conférence à trois (<i>3PTY, three party service</i>).....	9
2.6.13	Signalisation d'utilisateur à utilisateur (<i>UUS, user-to-user signalling</i>).....	9
2.6.14	Numéro d'abonné multiple (<i>MSN, multiple subscriber number</i>).....	9

	Page
2.6.15 Mise en garde (CH, <i>call hold</i>).....	9
2.6.16 Information de taxation (AOC, <i>advice of charge</i>)	9
2.6.17 Sous-adressement (SUB, <i>sub-addressing</i>)	9
2.6.18 Portabilité de terminal (TP, <i>terminal portability</i>)	9
2.6.19 Rappel automatique sur occupation (CCBS, <i>completion of calls to busy subscriber</i>)	9
2.6.20 Identification d'appels malveillants (MCID, <i>malicious call identification</i>)..	9
2.6.21 Taxation à l'arrivée (PCV)	9
2.6.22 Préséance et préemption à plusieurs niveaux (PPPN).....	10
2.6.23 Plan de numérotage privé (PNP, <i>private numbering plan</i>)	10
2.6.24 Service à carte internationale de facturation des télécommunications.....	10
2.7 Interactions avec d'autres réseaux	10
2.8 Flux de signalisation.....	10
2.9 Valeurs des paramètres (temporisateurs).....	14
2.10 Description dynamique.....	14

Recommandation Q.734.2

DESCRIPTION D'ÉTAPE 3 DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À PLUSIEURS CORRESPONDANTS UTILISANT LE SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7: SERVICE DE CONFERENCE A TROIS

(Genève, 1996)

2 Service de conférence à trois

2.1 Introduction

2.1.1 Domaine d'application

La présente Recommandation décrit l'étape 3 du service de conférence à trois pour le réseau numérique à intégration de services (RNIS). Cette description utilise le sous-système utilisateur du RNIS (ISUP), qui est un protocole du système de signalisation n° 7.

Ce service complémentaire permet à un usager d'établir une conférence à trois, c'est-à-dire une communication simultanée entre l'usager demandeur et deux autres correspondants.

Ce service complémentaire ne s'applique pas à tous les services de télécommunication à commutation de circuits qui véhiculent la parole.

2.1.2 Références normatives

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui de ce fait en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée.

- [1] Recommandation UIT-T Q.730 (1993), *Services complémentaires du RNIS*.
- [2] Recommandation UIT-T Q.761 (1993), *Description fonctionnelle du sous-système utilisateur pour le RNIS du système de signalisation n° 7*.
- [3] Recommandation UIT-T Q.762 (1993), *Fonctions générales des messages et des signaux du sous-système utilisateur pour le RNIS du système de signalisation n° 7*.
- [4] Recommandation UIT-T Q.763 (1993), *Formats et codes du sous-système utilisateur pour le RNIS du système de signalisation n° 7*.
- [5] Recommandation UIT-T Q.764 (1993), *Procédures de signalisation du sous-système utilisateur pour le RNIS*.
- [6] Recommandation I.254.2 du CCITT (1992), *Services complémentaires à plusieurs correspondants: service supplémentaire à trois correspondants*.
- [7] Recommandation UIT-T Q.84.2 (1995), *Description d'étape 2 des services complémentaires à plusieurs correspondants: conversation à trois*.
- [8] Recommandation UIT-T Q.954.2 (1995): *Description d'étape 3 des services complémentaires à plusieurs correspondants utilisant le système de signalisation d'abonné numérique n° 1, conférence à trois*.

- [9] Recommandation UIT-T I.112 (1993), *Glossaire des termes relatifs au RNIS*.
- [10] Recommandation UIT-T I.210 (1993), *Principes des services de télécommunication assurés par un RNIS et moyens permettant de les décrire*.

2.1.3 Termes et définitions

La présente Recommandation définit les termes suivants:

2.1.3.1 usager desservi ou demandeur (usager A): usager ayant le contrôle du service pendant l'invocation et la phase active.

2.1.3.2 usagers distants (usagers B et C): usagers dont les appels avec l'usager A sont réunis en une conférence à trois.

2.1.3.3 réseau numérique à intégration de services (RNIS): voir définition 308 du 2.3/ I.112 [9].

2.1.3.4 communication privée: communication entre l'usager desservi et l'un des participants distants. Cette conversation exclut le troisième participant.

2.1.3.5 service; service de télécommunication: voir définition 201 du 2.2/I.112 [9].

2.1.3.6 service complémentaire: voir 2.4/I.210 [10].

2.1.3.7 conférence à trois: communication entre les trois participants, c'est-à-dire l'usager desservi et ses deux correspondants.

2.1.4 Abréviations

La présente Recommandation utilise les abréviations suivantes:

3PTY	conférence à trois (<i>three-party service</i>)
CPG	message de progression d'appel (<i>call progress message</i>)
DSS 1	système de signalisation numérique d'abonné n° 1 (<i>digital subscriber signalling system No. 1</i>)
RNIS	réseau numérique à intégration de services
ISUP	sous-système utilisateur pour le RNIS (<i>ISDN signalling user part</i>)
SS n° 7	système de signalisation n° 7 (<i>signalling system No. 7</i>)

2.2 Description

2.2.1 Généralités

Le demandeur qui est en position de double appel peut mettre ses deux correspondants en communication afin de former une conférence à trois.

NOTE – Chaque appel d'une conférence à trois peut avoir été établi par le demandeur ou par un de ses correspondants distants.

Durant une conférence à trois, l'usager A peut:

- déconnecter explicitement l'un des participants distants et libérer sa connexion;
- terminer la conférence;
- avoir une conversation privée avec l'un des participants distants;
- mettre en garde sa propre connexion, en utilisant le service complémentaire correspondant.

Chaque participant distant (usager B ou C) peut demander au réseau de libérer la connexion.

Tous les participants distants sont informés de ces opérations.

Les définitions de l'UIT-T concernant l'étape 1 du service de conférence à trois figurent dans la Recommandation I.254.2 [6]. La description de l'UIT-T concernant l'étape 2 est donnée dans la Recommandation Q.84.2 [7]. La description de l'étape 3 concernant le système de signalisation numérique d'abonné n° 1 se trouve dans la Recommandation Q.954.2 [8]. Cette description utilise le protocole du sous-système utilisateur pour le RNIS défini dans les Recommandations Q.761 [2], Q.762 [3], Q.763 [4], Q.764 [5] et Q.730 [1].

2.2.2 Terminologie spécifique

Voir 2.1.3.

2.2.3 Qualification de l'applicabilité à des services de télécommunication

Voir 2.1.1.

2.2.4 Définitions d'états

Aucun état spécifique n'est défini.

2.3 Spécifications relatives à l'exploitation

2.3.1 Fourniture/retrait

Voir la Recommandation I.254.2 [6].

2.3.2 Spécifications relatives au côté demandeur du réseau

Ce paragraphe n'est pas applicable au SSn° 7.

2.3.3 Spécifications relatives au réseau

Aucune caractéristique spécifique n'est requise dans le réseau.

2.3.4 Spécifications relatives au côté demandé du réseau

Ce paragraphe n'est pas applicable au SSn° 7.

2.4 Spécifications relatives au codage

Pour le service de conférence à trois, le message de progression d'appel, contenant le paramètre indicateur de notification générique, servira à envoyer la notification appropriée aux participants distants.

Le paramètre indicateur de notification générique est accompagné du paramètre "informations de compatibilité". Les procédures de compatibilité sont définies au 2.9.5/Q.764 [5].

L'indicateur d'événement est mis à la valeur "progression d'appel".

Les descriptions de notification suivantes sont utilisées:

- conférence établie,
- conférence déconnectée,
- mise en garde distante.

Le champ du paramètre "indicateur de notification générique" sera codé comme indiqué ci-dessous. Voir le Tableau 2-1.

Tableau 2-1/Q.734.2 – Codage du paramètre indicateur de notification générique

Bits	Description
7 6 5 4 3 2 1	
1 0 0 0 0 1 0	conférence établie
1 0 0 0 0 1 1	conférence déconnectée
1 1 1 1 0 0 1	mise en garde distante

2.5 Spécifications relatives à la signalisation

2.5.1 Activation/désactivation/enregistrement

Ce paragraphe n'est pas applicable au SSn° 7.

2.5.2 Invocation et fonctionnement

2.5.2.1 Actions au commutateur local d'origine

Le commutateur local d'origine est le commutateur de commande du service. Pour cette description, le commutateur local d'origine n'est pas nécessairement le commutateur d'origine de l'appel de base.

2.5.2.1.1 Fonctionnement normal

2.5.2.1.1.1 Spécifications relatives à la commande de l'écho

a) Généralités

Lorsque le pont de conférence est situé dans le commutateur local d'origine, celui-ci doit avoir la possibilité de lancer les procédures de réduction d'écho. Cette capacité est nécessaire si le délai de propagation total des deux demi-appels de la conférence à trois dépasse le seuil au-dessus duquel la réduction d'écho est nécessaire (voir 2.6/Q.764 [5]).

Le commutateur sera également capable de stocker des informations relatives au délai de propagation reçu dans un message d'adresse initial (pour les appels entrants) ou dans un message réponse/connexion (pour les appels sortants) jusqu'à la libération de l'appel. Ces informations seront stockées pour les deux demi-appels impliqués dans la conférence à trois.

b) Critères de lancement des procédures de commande d'écho

Le commutateur local d'origine doit additionner les valeurs des délais de propagation des appels A-B et A-C pour déterminer la valeur totale du délai de propagation de la conférence à trois.

Si la réduction d'écho est nécessaire, le commutateur lancera les procédures de réduction d'écho pour chacun des demi-appels concernés (voir 2.7/Q.764 [5]).

2.5.2.1.1.2 Début de la conférence à trois

Avant l'invocation du service complémentaire de conférence à trois, l'utilisateur demandeur (usager A) sera engagé dans deux appels, les deux étant dans l'état "répondu": un appel (par exemple avec l'utilisateur B) dans l'état "mis en garde" et l'autre (par exemple avec l'utilisateur C) dans l'état "actif".

Lorsque le service complémentaire de conférence à trois est invoqué, le commutateur local d'origine auquel l'équipement de l'utilisateur demandeur est connecté, doit:

- a) réunir les deux appels en une conférence à trois;
- b) envoyer à chaque participant distant, sur demande du protocole d'accès (voir 2.9.2.1.1/Q.954), un message de progression d'appel avec la valeur notification "conférence établie" dans le paramètre "indicateur de notification générique".

NOTE 1 – Voir la Figure 2-1 ainsi que la Figure 2-I.1/Q.954.

NOTE 2 – Pendant une période transitoire, certains réseaux peuvent ne pas prendre en charge l'envoi de notification aux participants distants.

NOTE 3 – La procédure a) n'a aucune incidence sur le protocole ISUP.

2.5.2.1.1.3 Gestion de la conférence à trois

En mode de conférence à trois, le demandeur doit être capable:

- a) d'avoir une conversation privée avec l'un des participants distants.

Deux cas sont possibles. Ceux-ci dépendent de l'entité de réseau locale du système DSS 1:

Cas 1 – Avoir une conversation privée avec le participant, dont l'appel avait été mis en garde avant l'établissement de la conférence à trois (voir aussi Note 3).

Sur demande du protocole d'accès [voir 2.9.2.4.1 a)/Q.954], le commutateur local doit envoyer les messages suivants aux participants distants:

- message de progression d'appel avec la notification "mise en garde distante" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant dont l'appel a été mis en garde avant l'établissement de la conférence à trois;
- message de progression d'appel avec la notification "conférence déconnectée" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant dont l'appel était à l'état actif avant l'établissement de la conférence à trois;
- message de progression d'appel avec la notification "mise en garde" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant dont l'appel était à l'état actif avant l'établissement de la conférence à trois;
- message de progression d'appel avec la notification "conférence déconnectée" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant dont l'appel a été mis en garde avant l'établissement de la conférence à trois;

NOTE 1 – Voir la Figure 2-6 ainsi que la Figure 2-I.6/Q.954.

Cas 2 – Avoir une conversation privée avec l'utilisateur dont l'appel était à l'état actif avant l'établissement de la conférence à trois (voir aussi Note 3).

Sur demande du protocole d'accès [voir 2.9.2.4.1 b)/Q.954], le commutateur local doit envoyer les messages suivants aux participants distants:

- message de progression d'appel avec la notification "conférence déconnectée" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant dont l'appel a été mis en garde avant l'établissement de la conférence à trois;
- message de progression d'appel avec la notification "mise en garde" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant, dont l'appel a été mis en garde avant l'établissement de la conférence à trois;
- message de progression d'appel avec la notification "conférence déconnectée" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant dont l'appel était à l'état actif avant l'établissement de la conférence à trois.

NOTE 2 – Voir la Figure 2-7 ainsi que la Figure 2-I.7/Q.954.

NOTE 3 – Si une conférence à trois est mise en garde puis reprise avec le service complémentaire de mise en garde, les états du système DSS 1 existant à l'initialisation de la conférence à trois peuvent être différents de ceux qui existent lors de la demande d'établissement de la communication privée. Les états courants du système DSS 1 spécifient le cas qui s'applique.

b) de déconnecter un participant et de garder l'autre.

Il existe deux cas possibles. Ceux-ci dépendent de l'entité de réseau locale du système DSS 1:

Cas 1 – Déconnexion du participant dont l'appel a été mis en garde avant l'établissement de la conférence à trois (voir aussi Note 6).

Sur demande du protocole d'accès (voir 2.9.2.2.1/Q.954), le commutateur local doit envoyer les messages suivants aux participants distants:

- message de progression d'appel avec la notification "conférence déconnectée" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant dont l'appel était à l'état actif avant l'établissement de la conférence à trois.

NOTE 4 – Voir la Figure 2-2 ainsi que la Figure 2-I.2/Q.954.

Cas 2 – Déconnexion de l'utilisateur dont l'appel était à l'état actif avant l'établissement de la conférence à trois (voir aussi Note 6).

Sur demande du protocole d'accès [voir 2.9.2.2.1 b)/Q.954], le commutateur local doit envoyer les messages suivants aux participants distants:

- message de progression d'appel avec la notification "mise en garde" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant dont l'appel a été mis en garde avant l'établissement de la conférence à trois;
- message de progression d'appel avec la notification "conférence déconnectée" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant dont l'appel a été mis en garde avant l'établissement de la conférence à trois.

NOTE 5 – Voir la Figure 2-3 ainsi que la Figure 2-I.3/Q.954.

NOTE 6 – Si une conférence à trois est mise en garde puis reprise avec le service complémentaire de mise en garde, les états du système DSS 1 existant à l'initialisation de la conférence à trois peuvent être différents de ceux qui existent lors de la demande de libération de l'un des participants. Les états courants du système DSS 1 spécifient le cas qui s'applique.

c) de déconnecter les deux participants et de mettre fin à l'appel.

Il existe deux cas possibles. Ceux-ci dépendent de l'entité de réseau locale du système DSS 1:

Cas 1 – Déconnecter les deux participants; celui dont l'appel a été mis en garde avant l'établissement de la conférence à trois (voir aussi Note 9) est déconnecté d'abord.

Sur demande du protocole d'accès (voir 2.9.2.3.1/Q.954), le commutateur local doit envoyer les messages suivants aux participants distants:

- message de progression d'appel avec la notification "conférence déconnectée" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant dont l'appel était à l'état actif avant l'établissement de la conférence à trois.

NOTE 7 – Voir la Figure 2-4 ainsi que la Figure 2-I.4/Q.954.

Cas 2 – Déconnecter les deux participants; celui dont l'appel était à l'état actif avant l'établissement de la conférence à trois (voir aussi Note 9) est déconnecté d'abord.

Sur demande du protocole d'accès (voir 2.9.2.3.1/Q.954), le commutateur local doit envoyer les messages suivants aux participants distants:

- message de progression d'appel avec la notification "mise en garde" dans le paramètre "indicateur de notification générique" envoyé au participant dont l'appel a été mis en garde avant l'établissement de la conférence à trois.

NOTE 8 – Voir la Figure 2-5 ainsi que la Figure 2-I.5/Q.954.

NOTE 9 – Si une conférence à trois est mise en garde puis reprise avec le service complémentaire de mise en garde, les états du système DSS 1 existant à l'initialisation de la conférence à trois peuvent être différents de ceux qui existent au moment de la demande de déconnexion de l'un des participants. Les états courants du système DSS 1 spécifient le cas qui s'applique.

2.5.2.1.2 Procédures exceptionnelles

Aucune procédure exceptionnelle n'a été identifiée.

2.5.2.2 Actions au commutateur de transit

2.5.2.2.1 Fonctionnement normal

Le commutateur doit transférer en mode transparent les messages relatifs au mécanisme de notification.

Voir également 2.5.2.1.1.1.

2.5.2.2.2 Procédures exceptionnelles

Aucune procédure exceptionnelle n'a été identifiée.

2.5.2.3 Actions au commutateur passerelle international sortant

2.5.2.3.1 Fonctionnement normal

Le commutateur transfère en mode transparent les messages relatifs au mécanisme de notification.

Voir également 2.5.2.1.1.1.

2.5.2.3.2 Procédures exceptionnelles

Aucune procédure exceptionnelle n'a été identifiée.

2.5.2.4 Actions au commutateur passerelle international entrant

2.5.2.4.1 Fonctionnement normal

Le commutateur doit transférer les messages relatifs au mécanisme de notification.

Voir également 2.5.2.1.1.1.

2.5.2.4.2 Procédure exceptionnelle

Aucune procédure exceptionnelle n'a été identifiée.

2.5.2.5 Actions au commutateur local de destination

Pour cette description, le commutateur local de destination n'est pas nécessairement le commutateur de destination de l'appel de base.

2.5.2.5.1 Fonctionnement normal

Les informations contenues dans le message de progression d'appel relatives au mécanisme de notification, reçues par le commutateur local de destination auquel le correspondant distant (l'utilisateur B ou l'utilisateur C) est connecté, sont communiquées au système de signalisation d'accès.

Voir également 2.5.2.1.1.1.

2.5.2.5.2 Procédure exceptionnelle

Aucune procédure exceptionnelle n'a été identifiée.

2.6 Interactions avec d'autres compléments de service

2.6.1 Appel en attente (CW, *call waiting*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.2 Transfert explicite de communication (ECT, *explicit call transfer*)

Interaction non applicable à ce jour.

2.6.3 Identification de la ligne connectée (COLP, *connected line identification presentation*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.4 Restriction d'identification de la ligne connectée (COLR, *connected line identification restriction*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.5 Identification de la ligne appelante (CLIP, *calling line identification presentation*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.6 Restriction d'identification de la ligne appelante (CLIR, *calling line identification restriction*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.7 Groupe fermé d'utilisateurs (CUG, *closed user group*)

Pour qu'une invocation de la conférence à trois réussisse, toute restriction du groupe fermé d'utilisateurs, qui s'applique normalement à chaque appel de ce type qui est établi entre les usagers A-B ou A-C, doit encore s'appliquer lors de l'invocation de ce service complémentaire. C'est-à-dire que la procédure de vérification d'appartenance à ce groupe n'est effectuée que pour chaque demi-appel de la communication.

NOTE – Le respect des restrictions du groupe fermé d'utilisateurs ne peut être garanti entre les usagers B et C.

2.6.8 Communication conférence (CONF, *conference calling*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.9 Sélection directe à l'arrivée (SDA)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.10 Services de renvoi d'appels

2.6.10.1 Renvoi d'appel sur occupation (CFB, *call forwarding busy*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.10.2 Renvoi d'appel sur non-réponse (CFNR, *call forwarding no reply*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.10.3 Renvoi d'appel inconditionnel (CFU, *call forwarding unconditional*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.10.4 Transfert d'appel (CD, *call deflection*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.11 Recherche de ligne (LH, *line hunting*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.12 Conférence à trois (3PTY, *three party service*)

Non applicable.

2.6.13 Signalisation d'utilisateur à utilisateur (UUS, *user-to-user signalling*)

2.6.13.1 Service 1

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.13.2 Service 2

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.13.3 Service 3

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.14 Numéro d'abonné multiple (MSN, *multiple subscriber number*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.15 Mise en garde (CH, *call hold*)

Si une demande de maintien est envoyée par un demandeur au cours de la phase active de la conférence à trois, les usagers distants n'en seront pas notifiés.

2.6.16 Information de taxation (AOC, *advice of charge*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.17 Sous-adressage (SUB, *sub-addressing*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.18 Portabilité de terminal (TP, *terminal portability*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.19 Rappel automatique sur occupation (CCBS, *completion of calls to busy subscriber*)

Aucune interaction applicable à ce jour.

2.6.20 Identification d'appels malveillants (MCID, *malicious call identification*)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.21 Taxation à l'arrivée (PCV)

Aucune interaction applicable à ce jour.

2.6.22 Préséance et préemption à plusieurs niveaux (PPP)

Aucune incidence sur le système ISUP.

2.6.23 Plan de numérotage privé (PNP, *private numbering plan*)

Aucune interaction applicable à ce jour.

2.6.24 Service à carte internationale de facturation des télécommunications

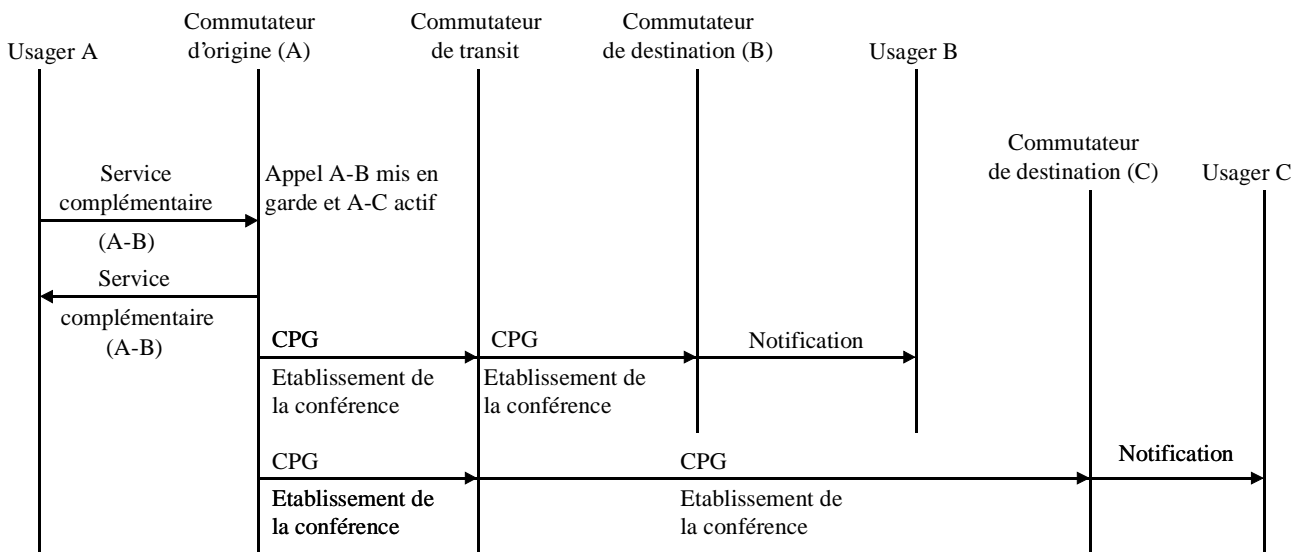
Aucune interaction applicable à ce jour.

2.7 Interactions avec d'autres réseaux

Dans le cas d'interactions avec des réseaux qui n'assurent pas la procédure de notification, le commutateur assurant l'interaction doit rejeter le message de progression d'appel. Le service de conférence à trois peut toutefois être accompli selon les procédures d'appel de base appropriées, telles que décrites dans la Recommandation Q.764 [5].

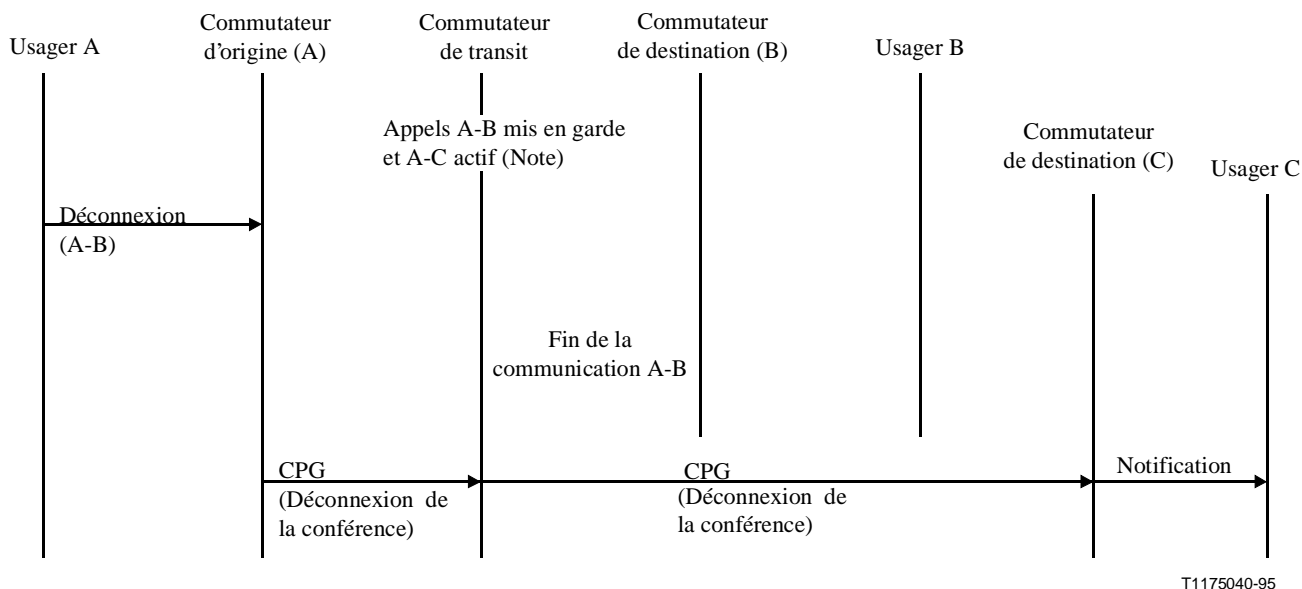
2.8 Flux de signalisation

Les flux d'information pour le service complémentaire de conférence à trois sont représentés dans les Figures 2-1 à 2-9.



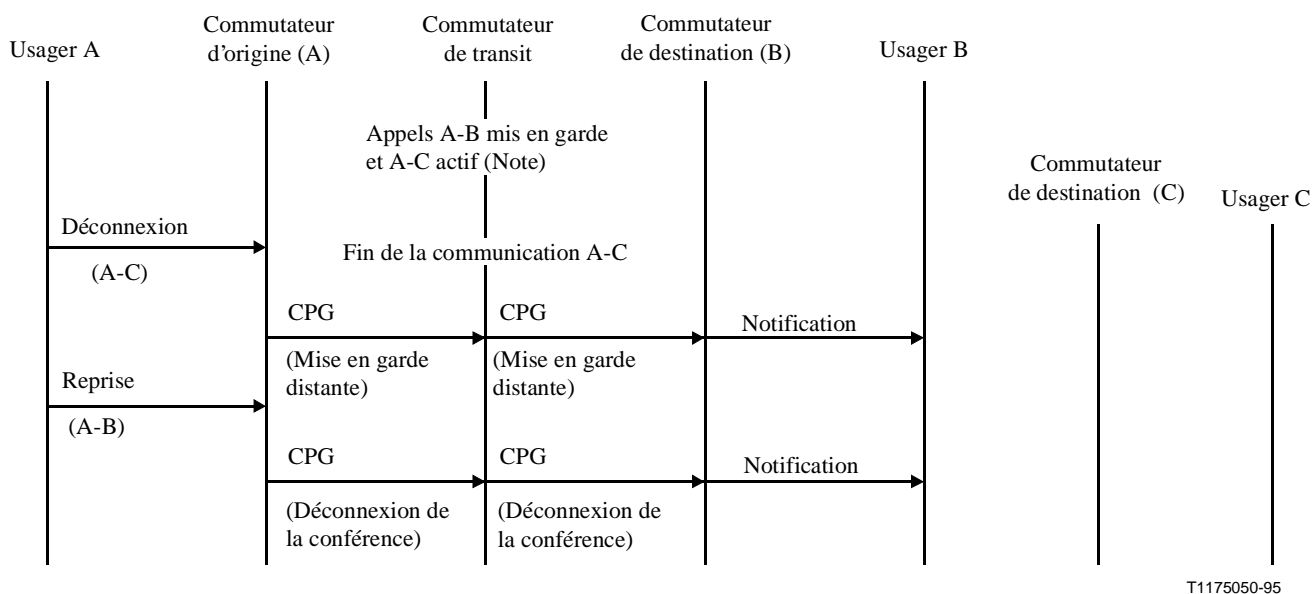
T1175030-95

Figure 2-1/Q.734.2 – Demande de conférence à trois



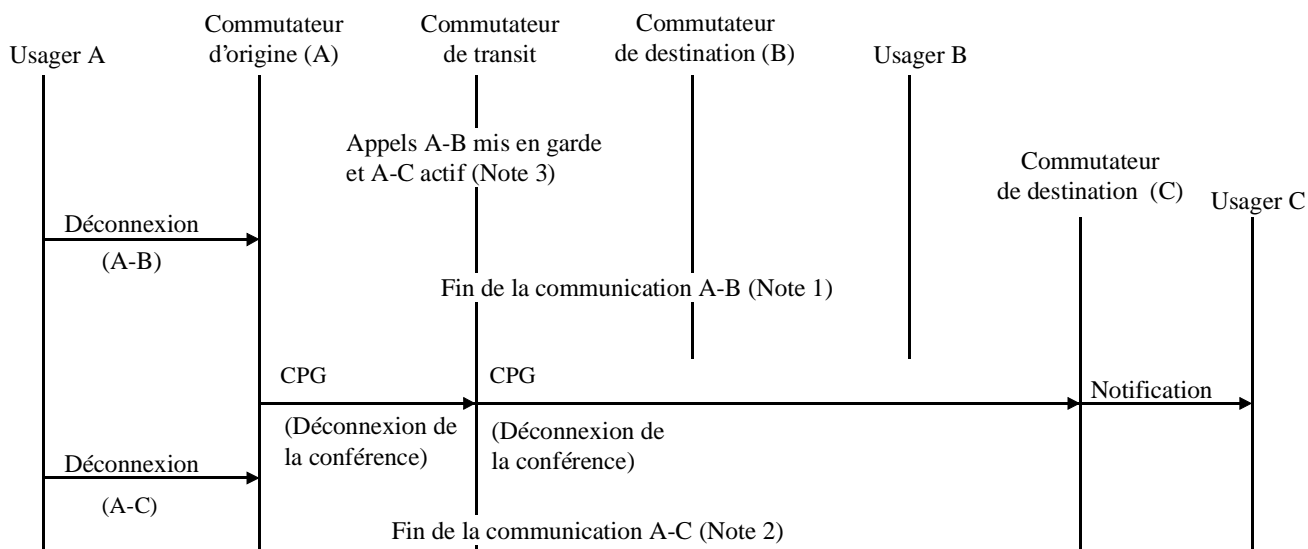
NOTE – Ces états se rapportent à ceux des appels avant l'invocation du service complémentaire de conférence à trois.

Figure 2-2/Q.734.2 – Déconnexion de l'utilisateur B



NOTE – Ces états se rapportent à ceux des appels avant l'invocation du service complémentaire de conférence à trois.

Figure 2-3/Q.734.2 – Déconnexion de l'utilisateur C



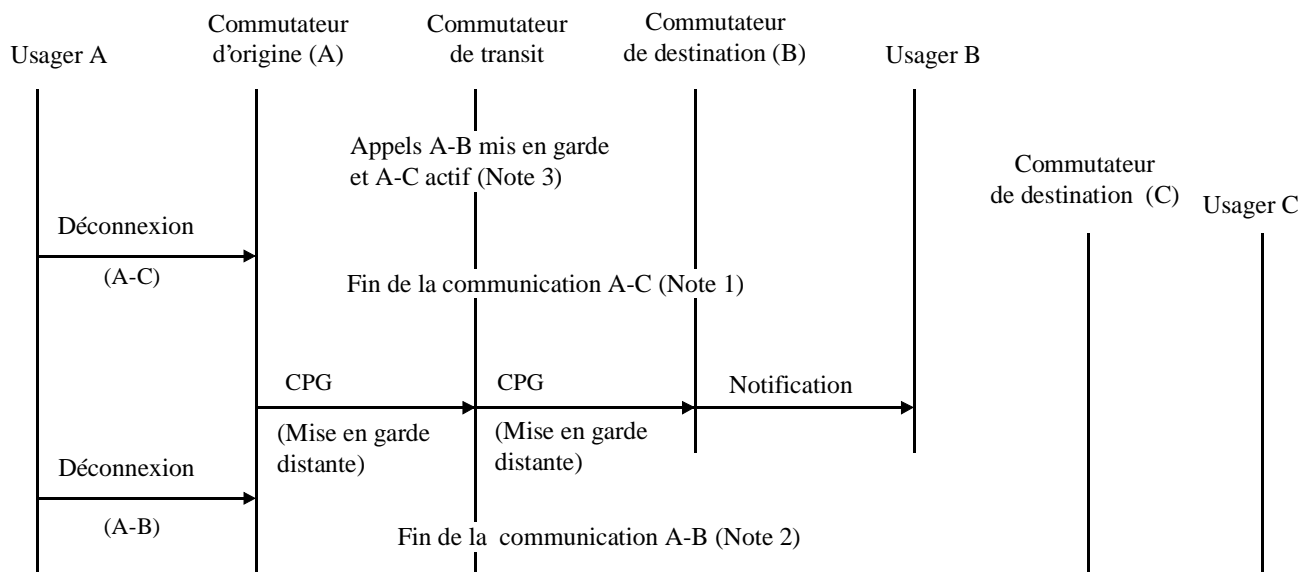
T1175060-95

NOTE 1 – Le demandeur met fin à l'appel entre les usagers A et B selon la procédure de "déconnexion de l'utilisateur B" (voir la Figure 2-2).

NOTE 2 – Le demandeur met fin à l'appel entre les usagers A et C selon les procédures de l'appel de base.

NOTE 3 – Ces états se rapportent aux états des appels avant l'invocation du service complémentaire de conférence à trois.

Figure 2-4/Q.734.2 – Déconnexion des deux participants distants, l'utilisateur B d'abord



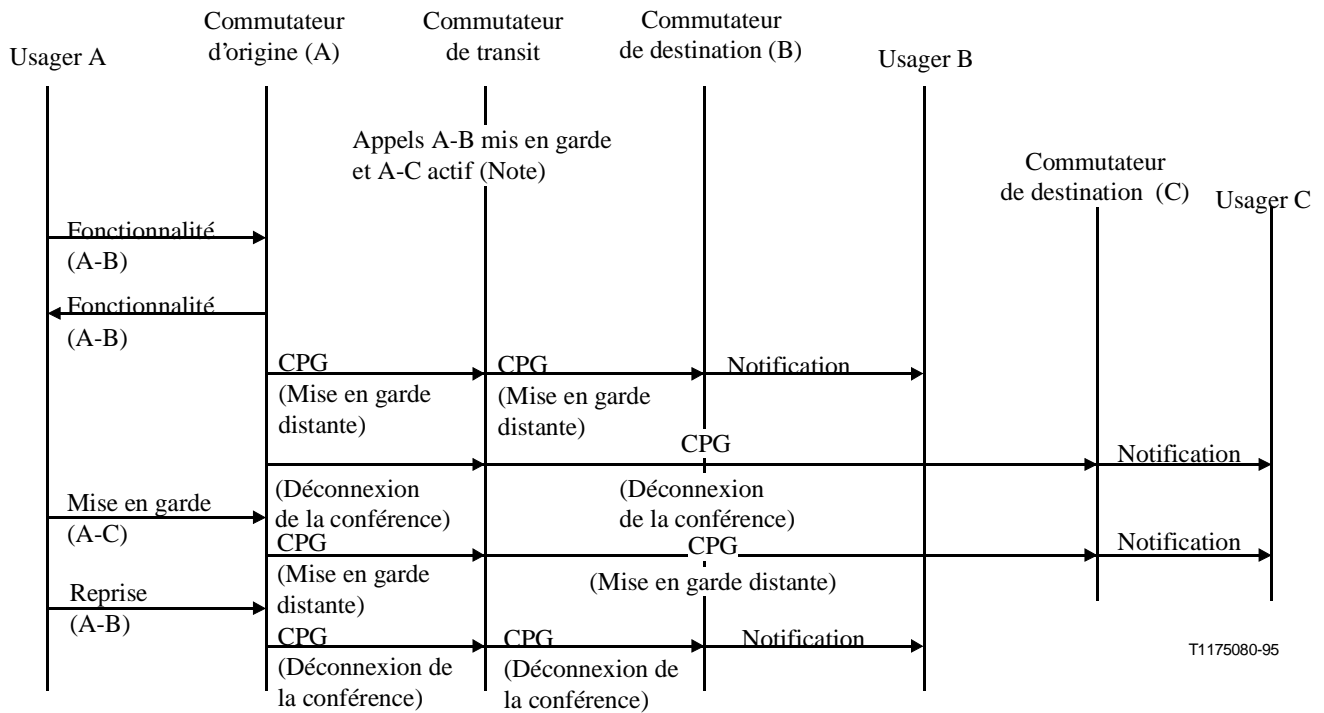
T1175070-95

NOTE 1 – Le demandeur met fin à l'appel entre les usagers A et C selon la procédure de "déconnexion de l'utilisateur C" (voir la Figure 2-3).

NOTE 2 – Le demandeur met fin à l'appel entre les usagers A et B selon les procédures de l'appel de base.

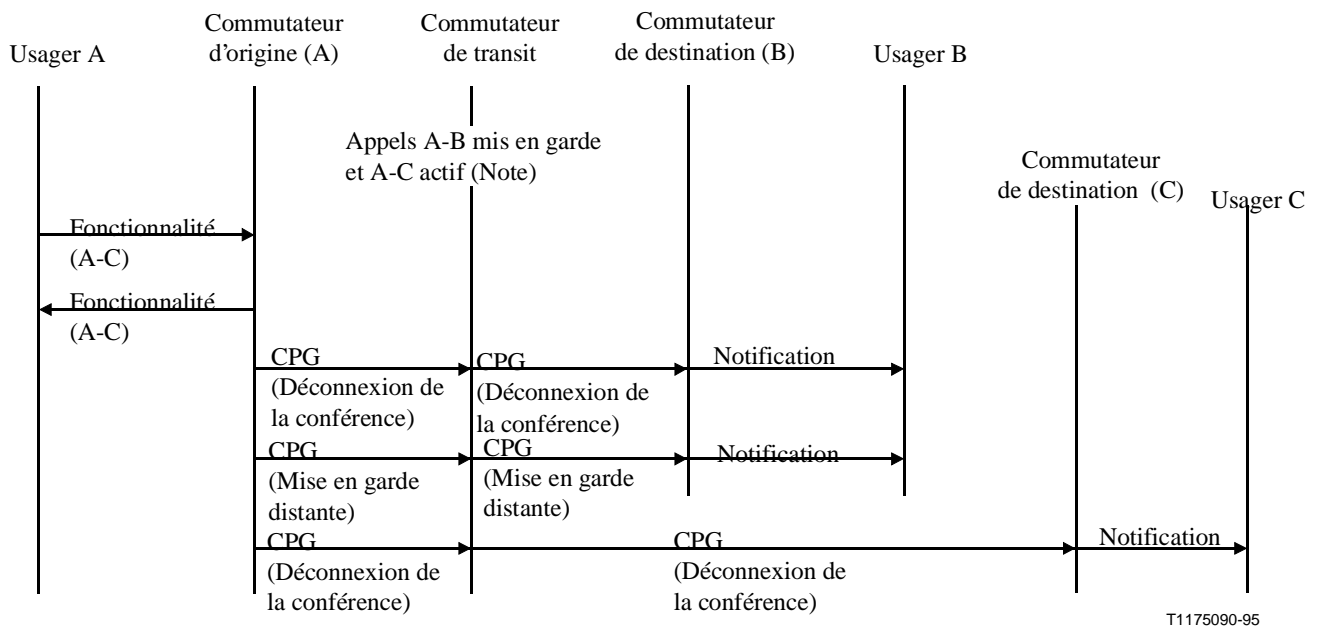
NOTE 3 – Ces états se rapportent aux états des appels avant l'invocation du service complémentaire de conférence à trois.

Figure 2-5/Q.734.2 – Déconnexion des deux participants distants, l'utilisateur C d'abord



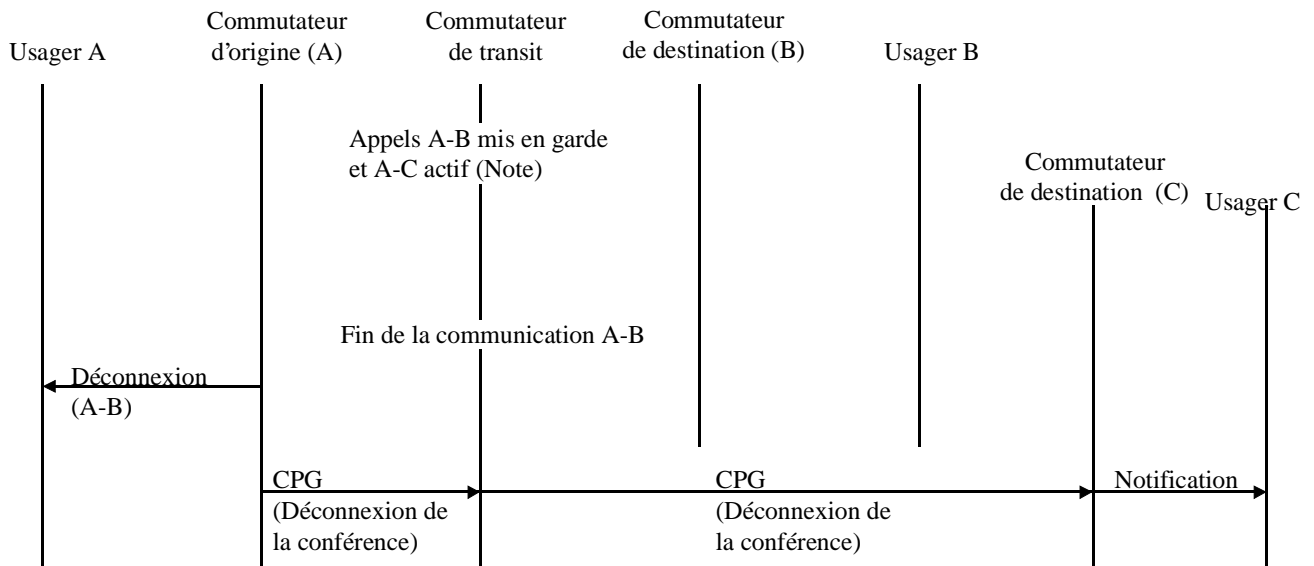
NOTE – Ces états se rapportent aux états des appels avant l'invocation du service complémentaire de conférence à trois.

Figure 2-6/Q.734.2 – Tenue d'une conversation privée avec l'utilisateur B



NOTE – Ces états se rapportent aux états des appels avant l'invocation du service complémentaire de conférence à trois.

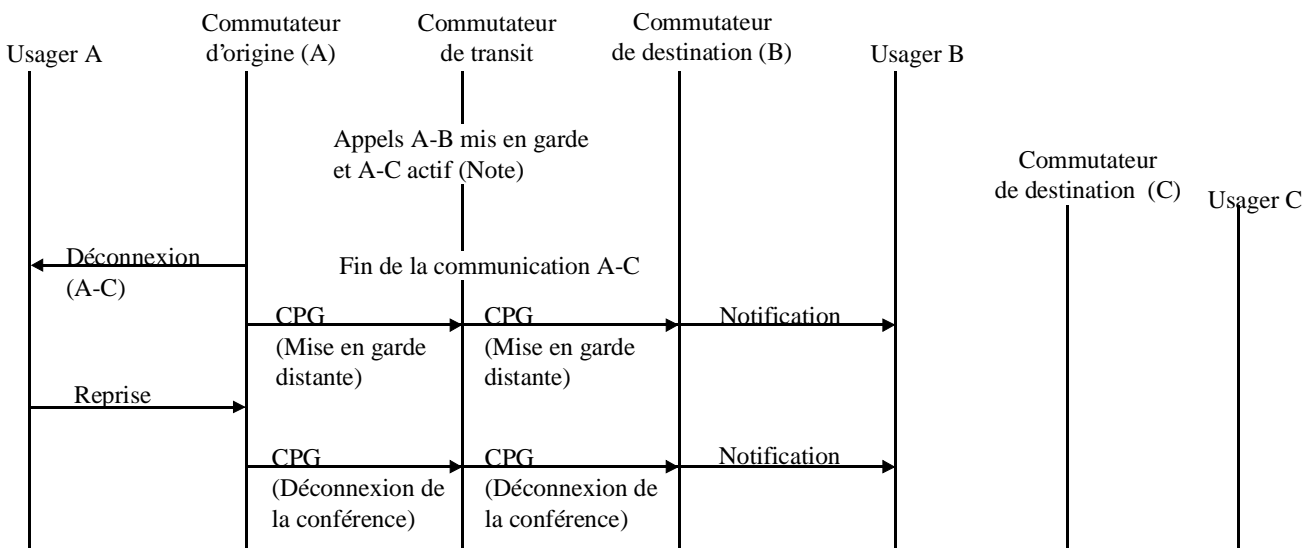
Figure 2-7/Q.734.2 – Tenue d'une conversation privée avec l'utilisateur C



T1175100-95

NOTE – Ces états se rapportent aux états des appels avant l'invocation du service complémentaire de conférence à trois.

Figure 2-8/Q.734.2 – L'utilisateur B raccroche



T1175110-95

NOTE – Ces états se rapportent aux états des appels avant l'invocation du service complémentaire de conférence à trois.

Figure 2-9/Q.734.2 – L'utilisateur C raccroche

2.9 Valeurs des paramètres (temporisateurs)

Aucun temporisateur spécifique n'est requis.

2.10 Description dynamique

Aucune description dynamique n'est requise.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Réseau téléphonique et RNIS
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission
Série H	Transmission des signaux autres que téléphoniques
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques et télévisuels
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Maintenance: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Equipements terminaux et protocoles des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Z	Langages de programmation